



## Communiqué de presse

---

### Projet de plan d'action concernant la création d'un nouveau SPF Travail et Protection sociale

Le 17 mars 2026, le Conseil national du travail a émis l'avis unanime n° 2.481 sur le projet de plan d'action concernant la création d'un nouveau SPF Travail et Protection sociale. Le gouvernement fédéral prévoit en effet de fusionner, au cours de la présente législature, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, le SPF Sécurité sociale et le SPP Intégration sociale, pour constituer un grand SPF unique, le SPF Travail et Protection sociale.

Le Conseil national du travail et le Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail, qui, compte tenu de la convergence de leurs intérêts, ont convenu de rendre un avis commun, ne s'opposent pas à la fusion, mais expriment de graves préoccupations, car il semble que cette fusion soit principalement motivée par des considérations d'économie et qu'elle risque de nuire à la qualité de la concertation sociale et des services fournis. Ils demandent à être étroitement associés à l'ensemble du processus.

Par ailleurs, ils s'opposent fermement à la troisième vague d'économies, qui prévoit le remplacement sélectif d'un départ sur cinq. Combinée aux vagues d'économies précédentes dans les services publics, cette mesure se traduit dans la pratique par un remplacement sur quinze départs et compromet gravement le bon fonctionnement des services.

Ils soulignent que l'expertise, le personnel et les moyens doivent absolument être garantis, et demandent plus de clarté quant au pilotage politique, à la répartition budgétaire et au soutien à la concertation sociale aux niveaux interprofessionnel, sectoriel et de l'entreprise.

En ce qui concerne la fusion également prévue des services d'inspection du travail, les Conseils reconnaissent qu'elle peut permettre des gains d'efficacité, mais ils s'inquiètent quant au maintien de la présence sur le terrain, de l'expertise spécialisée et d'une application rigoureuse de la réglementation. Ils mettent en outre en garde contre une aggravation des problèmes de capacité existants.

Finalement, ils proposent également dans ce cadre d'adapter la dénomination du nouveau SPF en SPF « Travail, Concertation sociale et Protection sociale ».

Ce texte est disponible sur le site du Conseil ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)).